

CONGO BELGE

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Arrivals



Heure : 18

NUMÉRO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
1111	Kigali	44/38	19	103	

Indications de service taxées

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :

R P = Réponse payée
L T = télégram. lettre
C R = accusé de récep.
T C = collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

H61419/see R.S.L numero 8834/sureb stop
suppose lettre reçue par nous sous numero
~~7~~ 85747/648 /C/ 406 aussi même objet
que celle annoncée par moi est
en date renouvellement de stop faire
en envoi pour votre réponse par premier
courrier - tendance

TERRITOIRE DE RUHENERI
TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N° Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 05A7/6+2/B.I./405

Antwoord op het n°
du 17 septembre 1955.-

van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Demande renseignements.

Ruhengeri

, le 23 septembre 1953.-
de

N° 2606/SEC.I.

A Monsieur le Sous-Commissaire
Provincial de la Sureté
à USUMBURA.-

Copie pour information à Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
R. GAUPIN.-

Monsieur,

En réponse à votre lettre reprise en marge,
j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous l'identité des
époux LOX.

1/ LOX Félix Louis, fils de Rodolphe. (dcd) et de Van Hee
Philomène (en vie) né à Seraing le 16 juillet 1907, im-
matriculé à Léopoldville le 8 mars 1946.
divorcé avec Vandenplas Marie Albertine en 1949
remarié en mai 1950 avec PYCK Lucienne devant l'Officier
de l'Etat Civil d'Usumbura.

2/ PYCK Lucienne Marie, née à Blackpool de 10 mai 1917 fille
de Urbain (en vie) et de Denys Adrienne (en vie) immatricu-
lée à Léopoldville le 4 février 1946, épouse légitime de
LOX depuis mai 1950.

Elle est mère de deux enfants naturels reconnus

a) PYCK Rodolphe, né à Usumbura le 10.8.1946

b) PYCK Roselinde, née à Usumbura le 4-II-1947.

Les époux LOX se sont comportés correctement
depuis leur séjour à Ruhengeri qui remonte à l'année 1950.
L'hôtel, dont ils étaient propriétaires, qu'ils viennent
de vendre, a été géré à la satisfaction de tous les clients,
nous n'avons jamais été saisi d'aucune plainte.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
R. GAUPIN.-

G/R TERRITOIRE DE RUHENERI
TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermeiden
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 0547/62/B.I.405

Antwoord op het n°

du 17 septembre 1953

van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Demande renseignements.

Ruhengeri , le 23 septembre 1953 .-

de

confidentiel

N° 2606 /SEC.I.

A Monsieur le Sous-Commissaire

Provincial de la Sureté

à

USUMBURA.-

Monsieur,

En réponse à votre lettre reprise en marge,
j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous l'identité des époux
LOX.

1/ LOX Félix Louis, fils de Rodolphe (dcd) et de Van Hee
Philomène (en vie) né à Seraing le 16 juillet 1907, im-
matriculé à Léopoldville le 8 mars 1946.
divorçé avec Vandenplas Marie Albertine en 1949
remarié en mai 1950 avec PYCK Lucienne devant l'Officier
de l'Etat Civil d'Usumbura.

2/ PYCK Lucienne Marie, née à Blackpool le 10 mai 1917 fille
de Urbain (en vie) et de Denys Adrienne (en vie) immatri-
culée à Léopoldville le 4 février 1906, épouse légitime
de LOX depuis mai 1950.

Elle est mère de deux enfants naturels reconnus
a) PYCK Rodophe, né à Usumbura le 10.8.1946
b) PYCK Roselinde, née à Usumbura le 4-II-1947.

Les époux LOX se sont comportés correcte-
ment depuis leur séjour à Ruhengeri qui remonte à l'année
1950. L'hôtel, dont ils étaient propriétaires, qu'ils viennent
de vendre, a été géré à la satisfaction de tous les clients;
nous n'avons jamais été saisi d'aucune plainte.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-

[Signature]

ADMINISTRATION DE LA SURETÉ

4^e Bureau de Usumbura :

N° 05/47/642/B.I./405

Annexe :

Réf.

OBJET :

CONFIDENTIEL

Usumbura, le 17 septembre 1953,

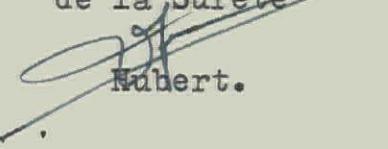
TRANSMIS pour information à
Monsieur le Commissaire de District
à Kigali.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me renseigner au sujet de l'identité et du comportement des époux LOX, propriétaires de l'hôtel "MIMOSA" à Ruhengeri.

Je vous saurai gré de réserver à la présente, le bénéfice de l'urgence

Le Sous-Commissaire principal
de la Sureté


Hubert.

à Monsieur l'Administrateur de
Territoire
à RUHENERI.